

## **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six et le vingt-trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DENICE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, sous la présidence de M. Jacques TOURNIER, Maire sortant.

Présents : M. Jacques TOURNIER, M. Gilbert MUTIN, Mme Maria KRUCHTEN, M. Didier HERBAUT, Mme Michelle GIROD-DAVID, Mme Christine GRANDHAYE, M. Guillaume LION, M. Gaël MERCIER, M. Cyril KRUCHTEN, Mme Vanessa TOURNIER, Mme Audrey ROCHE, M. Jean-Luc RAGINEL, Mme Corinne BODINIER, M. Benoît GRELET, Mme Pernelle PINET-CARRON.

Absents excusés : Mme Marie Christine CHALOIN (pouvoir donné à Christine GRANDHAYE), M. Frédéric LEYVAL (pouvoir donné à Gilbert MUTIN), M. Alexandre LOUCHET (pouvoir donné à Jacques TOURNIER), Mme Aline PLANTIN (pouvoir donné à Vanessa TOURNIER)

Assistaient également à cette réunion : Mme PEINAUD (secrétaire générale de mairie)

Date de la convocation : 10 avril 2026  
Secrétaire de Séance : Maria KRUCHTEN

=====

Le procès-verbal de la réunion en date du 21 mars 2026 diffusé à l'ensemble du Conseil Municipal avant la réunion est approuvé à la majorité. Monsieur le Maire passe alors à l'ordre du jour.

### **1 – Budget primitif 2026 – Affectation du résultat 2025**

#### **1-1 Affectation du résultat 2025**

Après avoir entendu le compte financier unique 2025 dont les résultats se décomposent comme suit :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice
Dépenses de l'exercice : 980 440.63 €	Dépenses de l'exercice : 195 942.21 €
Recettes de l'exercice : 1 057 062.09 €	Recettes de l'exercice : 177 193.09 €
Résultat de l'année : + 76 621 46 €	Résultat de l'année : - 18 749.12 €
Résultats antérieurs	Résultats antérieurs
Excédent : 50 000 €	Excédent : 101 310.92 €
<b>Résultats cumulés clôture : + 126 621.46 €</b>	<b>Résultats cumulés clôture : + 82 561.80 €</b>
Restes à réaliser Dépenses : 0 €	Restes à réaliser Dépenses : 249 338.23 €
Restes à réaliser Recettes : 0 €	Restes à réaliser Recettes : 77 790 €
<b>Résultats corrigés clôture : + 126 621.46 €</b>	<b>Résultats corrigés clôture : - 88 986.43 €</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL : + 37 635.03 €</b>	

Affectation du résultat 2025 proposée :

- Affectation en réserve R1068 en investissement : 88 986.43 €
- Report en fonctionnement R002 : 37635.03 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus avec 19 voix POUR.

## 1-2 Budget primitif 2026

Date : 29/04/2026 15:03
<b>Préparation budget primitif - Vue d'ensemble</b>
07400 - DENICE / COM - PRINCIPAL / 2026

	Exercice précédent				Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% réalisé	Crédit de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1) + (2)	% Total budget / Budget voté précédent	
<b>Fonctionnement</b>									
Dépense	1 068 234.00	1 068 234.00	980 440.63	91.78		1 061 357.03	1 061 357.03	99.36	
Recette	1 068 234.00	1 068 234.00	1 107 062.09	103.63		1 061 357.03	1 061 357.03	99.36	
Total Fonctionnement	0.00	0.00	126 621.46	0.00					
<b>Investissement</b>									
Dépense	433 605.60	446 105.60	195 942.21	43.92	249 338.23	122 752.87	372 091.10	83.41	
Recette	433 605.60	446 105.60	278 504.01	62.43	77 790.00	294 301.10	372 091.10	83.41	
Total investissement	0.00	0.00	82 561.80	0.00	-171 548.23	171 548.23			
Total DEPENSE	1 501 839.60	1 514 339.60	1 176 382.84	77.68	249 338.23	1 184 109.90	1 433 448.13	94.66	
Total RECETTE	1 501 839.60	1 514 339.60	1 385 566.10	91.50	77 790.00	1 355 658.13	1 433 448.13	94.66	
Total GENERAL	0.00	0.00	209 183.26	0.00	-171 548.23	171 548.23			

Intervention de Monsieur B. GRELET retranscrite dans son intégralité :

*« Je trouve que c'est un budget raisonnable, c'est pour cela que je vais voter pour, mais il est subi.*

*Il va y avoir des enjeux pendant cette mandature et nous nous sommes tous mobilisés pour l'avenir de notre village.*

*Je trouve que, dans ce budget, il n'y a pas d'ambition, il n'y a pas de stratégie, et j'aurais aimé que, pour un premier budget 2026, avec de nombreuses nouvelles personnes autour de la table, nous puissions déjà définir une stratégie pour les prochaines années, avec un plan pluriannuel afin de préparer activement nos futurs investissements.*

*Je trouve dommage que nous n'ayons pas eu cela dès le début de notre mandat et de notre travail au sein du Conseil municipal. »*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus avec 19 voix POUR.

### **1-3 Vote des taux des impôts directs locaux**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 19 voix Pour, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 9.63 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 24.66 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 15.94 %

Les taux restent donc identiques aux taux de l'année 2025, il n'y a pas d'augmentation pour l'année 2026.

### **1-4 Fongibilité des crédits**

L'assemblée délibérante peut, à l'occasion du vote du budget, autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre pour l'exercice auquel il se rapporte. La fongibilité des crédits doit ainsi être intégrée dans une délibération budgétaire. Elle ne peut pas, par exemple, être accordée dans le cadre d'une délégation générale de compétence pour la durée de la mandature ou être intégrée dans le règlement budgétaire et financier.

L'assemblée délibérante matérialise cette autorisation en renseignant l'état Informations générales – Modalités de vote du budget du document budgétaire. Elle ne fait pas l'objet d'une délibération distincte. Elle doit donc être renouvelée chaque année si l'assemblée délibérante souhaite la reconduire.

Dans ce cadre, l'assemblée délibérante fixe une limite aux virements de crédits autorisés entre chapitres, sous la forme d'un pourcentage du montant des dépenses réelles de chaque section (art. L.5217-10-6 du CGCT) pour lequel l'exécutif est autorisé à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, sans pouvoir excéder 7,5 %.

L'assiette d'application du pourcentage voté par l'assemblée est considérée pour chacune des sections budgétaires sur la base des dépenses réelles inscrites. En sont donc exclues toutes les dépenses inscrites sur des chapitres d'ordre (040, 041, 042, 043), sur des chapitres de prévision sans exécution (020, 021, 023, 024) et sur les lignes budgétaires (001, 002). Tous les crédits inscrits sur des chapitres réels (y compris le chapitre 012) sont pris en compte, de même que les restes à réaliser car, même s'ils ne font pas l'objet d'un vote par l'assemblée, ils donnent lieu à

des inscriptions budgétaires. Dans la limite du plafond de 7,5 % des dépenses réelles, cette assiette peut être revue à la hausse ou à la baisse à l'occasion des décisions budgétaires ultérieures (budget supplémentaire, décisions modificatives).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les taux de fongibilité pour l'année 2026 comme suit :

**-7.5 % en fonctionnement**

**-7.5% en investissement**

## **2- Commissions**

### **2-1 Mise à jour éventuelle des commissions**

Une modification de la commission Cadre de vie, Economie et Patrimoine a été faite et cette commission intègre dans ses missions les associations et le conseil municipal des jeunes.

Mme Aline PLANTIN quitte la commission « Evènementiel » et intègre la commission « Cadre de vie, économie et patrimoine »

### **2-2 Elections des membres du CCAS**

L'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit que le Centre Communal d'Action Sociale est administré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire.

Il comprend des membres élus en son sein par le Conseil Municipal et des membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actes de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale. Ce nombre est fixe par délibération du conseil municipal.

Pour rappel, au nombre des membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraites et de personnes âgées du Département et un représentant des associations de personnes handicapées du Département.

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe à quatre le nombre des membres de chacune des deux catégories d'administrateurs élus et nommés.

Concernant les 4 représentants des associations, M. Marcel Dalbepierre et Mme Martine Billandon, déjà membres lors du précédent mandat, ont souhaités poursuivre leur engagement. Il est proposé à Mme Aline NESME et Mme Béatrice GAIDON de rejoindre les membres nommés.

Les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle, selon la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Un vote à main levée est accepté à l'unanimité.

Le scrutin a permis de recueillir les suffrages suivants :

- Madame Marie Christine CHALOIN, 19 voix
- Madame Michelle GIROD-DAVID, 19 voix
- Madame Christine GRANDHAYE, 19 voix
- Monsieur Gael MERCIER, 19 voix

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de proclamer élus membres du conseil d'administration du CCAS, pour la durée du mandat municipal en cours, les candidats suivants :

- Madame Marie Christine CHALOIN
- Madame Michelle GIROD-DAVID
- Madame Christine GRANDHAYE
- Monsieur Gael MERCIER

Une réunion pour le budget 2026 aura lieu dès le lundi 27 avril à 19h00 salle du conseil municipal (le budget du CCAS doit être envoyé avant fin avril).

## **2-3 Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Les articles [1650](#) et [1650 A](#) du code général des impôts (CGI) prévoient l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs (CCID) et dans chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID).

Suite aux dernières élections municipales, une commission communale des impôts directs doit être instituée. Elle est composée du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants pour les communes de moins de 2000 habitants. La durée du mandat est la même que celle du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale. Elle donne notamment son avis chaque année sur les modifications d'évaluation ou les nouvelles évaluations des locaux d'habitations recensés par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional ou départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation du conseil municipal. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, **en nombre double soit 24 personnes**, proposée sur délibération du conseil municipal.

La délibération sera prise lors du prochain conseil municipal.

Sont volontaires les personnes suivantes : M. HERBAUT, M. KRUCHTEN, Mme PINET-CARRON, M. GRELET, M. GRANDHAYE, Mme BODINIER, M. LION

## **2-4 Tableau récapitulatif des diverses commissions**

N° Axes	Axes	Mairie	Coordonneurs	Missions	Membres
		Commissions			
1	Préserver et valoriser notre patrimoine viticole, économique et culturel	<b>Cadre de vie, Economie et Patrimoine</b>	Maria Kruchten	Animations du village Relations et soutien aux entreprises, commerces, artisans Associations CMJ : Conseil Municipal Jeunes	Vanessa Tournier, Cyril Kruchten Guillaume Lion, Audrey Roche, Aline Plantin, Jean-Luc Raginel
2	Conduire le projet d'urbanisation de l'entrée sud	<b>Urbanisme</b>	Jacques Tournier Didier Herbaut	Traitements des demandes d'urbanisme Modifications ou révisions du PLU Elaboration du projet « Entrée sud »	Alexandre Louchet, Cyril Kruchten, Guillaume Lion, Gilbert Mutin, Michelle Girod, Christine Grandhaye, Corinne Bodinier, Benoit Grelet, Pernelle Pinet, Jean-Luc Raginel
3	Maintenir le lien intergénérationnel et soutenir la vie associative	<b>Evènementiel</b>	Gilbert Mutin	Repas et colis des aînés Cérémonies Fêtes et vin d'honneur	Gaël Mercier, Alexandre Louchet, Vanessa Tournier, Maria Kruchten, Audrey Roche, Christine Grandhaye, Michelle Girod
4	Assurer la qualité de vie de nos concitoyens	<b>Mobilités et sécurité</b>	Gilbert Mutin	Vidéoprotection Voirie : aménagements, chantiers, entretien et signalétique	Gaël Mercier, Alexandre Louchet, Cyril Kruchten, Marie-Christine Chaloin, Didier Herbaut, Frédéric Leyval, Corine Bodinier
5	Rénovation thermique des bâtiments communaux	<b>Bâtiments communaux et développement durable</b>	Didier Herbaut	Entretien des bâtiments et de l'espace public Fleurissement Cimetière Illuminations	Cyril Kruchten, Guillaume Lion, Michelle Girod, Benoit Grelet, Pernelle Pinet
6	Améliorer la visibilité de la Commune	<b>Communication</b>	Maria Kruchten	Bulletin d'informations Panneau Pocket Site internet	Vanessa Tournier, Guillaume Lion, Aline Plantin, Marie-Christine Chaloin, Jean-Luc Raginel
7	Finances	<b>Finances et Appel d'offres</b>	Jacques Tournier Marie-Christine Chaloin	Budget Ouverture des appels d'offres	Maria Kruchten, Guillaume Lion, Didier Herbaut, Frédéric Leyval, Corinne Bodinier, Benoit Grelet, Pernelle Pinet
8	Conseil d'école	<b>Education</b>	Marie-Christine Chaloin	Conseil d'école Organisation scolaire Cantine	Gaël Mercier, Alexandre Louchet, Vanessa Tournier, Aline Plantin, Christine Grandhaye, Corinne Bodinier
9	CCAS	<b>Social</b>	Jacques Tournier Marie-Christine Chaloin	Aides sociales	Michelle Girod-David, Christine Grandhaye, Gaël Mercier Marcel Dalbepierre, Martine Billandon, Aline Nesme, Béatrice Gaidon
10	SYDER	<b>Syndicat d'électricité</b>	Didier Herbaut Guillaume Lion (suppléant)	Suivi dépenses et travaux d'électricité	
11	Référent de la défense des armées		Cyril Kruchten		

### 3 - Délégations accordées au Maire

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou en partie, et pour la durée de son mandat, de toute une série de questions de gestion ordinaire.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des matières qui peuvent ainsi lui être déléguées en tout ou partie. Il précise que ces délégations facilitent la marche de l'administration communale, permettent d'accélérer le règlement de nombreuses affaires et d'alléger les ordres du jour du conseil municipal.

Le conseil municipal n'est plus compétent pour intervenir dans les matières considérées, sauf à rapporter la décision initiale. En effet, il peut mettre fin à tout moment aux délégations octroyées.

Le maire doit rendre compte au conseil municipal des décisions prises en application de cette délégation, à chacune des réunions obligatoires du conseil, c'est-à-dire au moins une fois par trimestre.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir valablement délibéré à la majorité, décide de lui accorder les délégations suivantes :

- 1) De procéder, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions de dérogation à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'État, et de passer à cet effet les actes nécessaires, dans les limites suivantes : 200 000 € ;
- 2) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 3) De passer les contrats d'assurances et d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 4) De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 5) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 6) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 7) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 8) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,  
*De déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon des dispositions prévues aux articles L.211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même Code*
- 9) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis comme suit : d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans tous les domaines relevant de la compétence de la commune :
  - Devant l'ensemble des juridictions administratives, tant en première instance, qu'en appel ou qu'en cassation, en excès de pouvoir comme en plein contentieux ;
  - Devant l'ensemble des juridictions judiciaires, tant en première instance, que par la voie de l'appel ou de la cassation, notamment pour se porter partie civile et faire prévaloir les intérêts de la commune devant les juridictions pénales)
  - de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 €
- 10) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux,

- 11) De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 euros ;
- 12) D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

#### **4- CAVBS**

##### **4-1 Commissions CAVBS**

Les commissions de l'agglomération de VILLEFRANCHE sont de 6 au total contre 7 en 2020.

Elles sont réparties comme suit :

- Aménagement du territoire : Agriculture, Viticulture, Alimentation, Habitat, Mobilités, Voirie, grands projets urbains.
- Développement économique : Commerce, Tourisme, Emploi.
- Environnement : Biodiversité, Transition énergétique, Déchets, Gestion des risques.
- Eau : GEMAPI Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, GEPU Gestion des eaux pluviales, Eau potable, Assainissement.
- Finances et moyens généraux : Bâtiments et équipements communautaires
- Services et âges de la vie : Petite enfance, Santé, Sport, Culture, Funéraire, Contrat de ville, Cohésion sociale.

##### **4-2 Commission intercommunale des impôts directs (CIID)**

Propositions à venir

#### **5- Informations diverses :**

- CAVBS

Monsieur le Maire expose la composition du nouvel exécutif de la CABVS avec leurs délégations éventuelles.

Plus d'informations sur le site de la CAVBS :

<https://www.agglo-villefranche.fr/agglomeration/conseil-communautaire/#elus>

- Digue du Nizerand

Suite à plusieurs inondations, le lotissement du Nizerand a été doublement protégé par un bassin de rétention situé au pont Marceau et par une digue construite en 2009 sous l'égide du SMRB. Les arbres plantés à l'époque à la demande du SMRB dont les racines étaient censées protéger la digue, se sont avérés destructeurs de cette digue en grossissant. Des crues trentennales pourraient la détruire et entraîner de nouvelles inondations de ce lotissement.

Le SMRB a donc décidé de refaire la digue après une réunion publique avec les riverains.

Du 22 au 29 avril, l'entreprise INFRANEO, missionnée par l'EPAGE (nouveau nom su SMRB) procèdera à 5 sondages géotechniques le long de la digue actuelle du Nizerand.

Les riverains du lotissement ont été prévenus par e-mail et des panneaux avec le détail de l'intervention vont être installés au niveau de la passerelle.

- Tour cycliste AURA

L'ancien critérium du Dauphiné, devenu tour Auvergne-Rhône-Alpes passera à Denicé le jeudi 11 juin. Les coureurs viendront de Cogny par la RD19, tourneront au rond-point des Charmes pour prendre la RD504 en direction des « Maisons neuves », puis tourneront sur la RD76 (Grand Rue) pour traverser le centre-bourg et continueront sur cette départementale pour aller à Saint-Julien. L'horaire de passage est prévu entre 15h00 et 16h00. Pour sécuriser les carrefours de cette course, plus gendarmes seront déployés, ainsi que 21 barrières sur Denicé.

- Marathon du Beaujolais

Quelques informations importantes :

- ✓ Pour assurer la pérennité du marathon compte-tenu de l'âge des membres des Beaujolais Runners, un accord a été trouvé avec ASO (Amaury Sports Organisation) qui gère le tour de France, le Dakar ou bien le Marathon de Paris.
- ✓ Un grand sponsor rejoint le marathon du Beaujolais AG2R La Mondiale (groupe de santé et de prévoyance), le nom officiel du marathon devient : Marathon du Beaujolais AG2R La Mondiale.
- ✓ MIB devient MBO (Marathon du Beaujolais Organisation)
- ✓ Les bénéfices générés par les Beaujolais Runners seront intégralement reversés à travers leur fondation (à la lutte contre le cancer.
- ✓ Pendant au moins 5 ans, il ne devrait pas y avoir de changement.
- ✓ Pour cette année, 35 000 coureurs sont prévus (contre 33 000).
- ✓ Le mercredi 18 novembre une course des scolaires (collégiens et lycéens) est organisée. Les courses se feront dans les enceintes des Lycées Claude Bernard et Nôtre Dame.
- ✓ La Familly Marathon passe le dimanche en même temps que les trails.
- ✓ Possibilité d'organiser dans les communes une course pour les enfants, mais elle doit être gérée complètement par les parents à travers le Sou des écoles et l'APEL

Intervention de M. B. GRELET retranscrite dans son intégralité:

*« Le Marathon du Beaujolais, au départ, c'est un événement très sympa, associatif, qui fait vivre le Beaujolais. Je me rappelle les premières courses, à la fin, ils offraient une bouteille à tous les coureurs, une bouteille produite par des gens du coin.*

*Aujourd'hui, c'est AG2R La Mondiale et ASO.*

*Je trouverais malvenu que la commune doive dépenser de l'argent pour soutenir quelque chose porté par ces sociétés. Même si cela traverse la commune et que nous allons avoir des dizaines de milliers de coureurs qui vont la traverser, ce sont des entreprises qui réalisent des millions d'euros de chiffre d'affaires.*

*Je serais vraiment très choqué que nous participions financièrement à quoi que ce soit.*

*Il faut exiger de ces organisateurs une contrepartie, par exemple qu'ils fournissent les boissons pour leurs coureurs.*

*Nous devons déjà gérer la partie sécurité des routes et nous pouvons continuer à fournir de la main-d'œuvre avec les habitants du village, aller chercher des bénévoles. Sur ce type d'événement, je trouve cela normal.*

*Mais acheter le vin, payer le café, les boissons sur notre budget alors qu'ils font payer près de 100 € le dossard du marathon, cela ne me semble plus cohérent avec ces nouveaux organisateurs. »*

- Printemps des cimetières

Comme l'an dernier, l'évènement est réalisé par la fédération **Patrimoine Aurhalpin**. Janine Meaudre, de l'académie de Villefranche et du Beaujolais, Laurence Petit, de la médiathèque Pierre Mendès-France de Villefranche, et Véronique Belle, chercheuse à la Direction de la Culture et du Patrimoine organisent une visite guidée du cimetière de Denicé le dimanche 10 mai à 16h00. La visite dure 1h30 environ.

Comme l'an dernier, Paule Bonnet-Dumont, musicienne, sera présente pour quelques pauses à la clarinette, l'intervention se terminera par la lecture à voix haute de la nouvelle de Guy de Maupassant « *Les Tombales* ».

- ADMR

Les bénéficiaires de la commune de Lacenas et Denicé du service d'aide à domicile de la maison du Rhône qui étaient pris en charge par l'ADMR de Pommiers, seront dorénavant pris en charge par l'**ADMR Cœur des Pierre Dorées**.

- Cérémonie du 8 mai

Il n'y aura pas de cérémonie intercommunale, elle se fait dorénavant uniquement le 11 novembre. Rendez-vous à 10h45 place du village, pour un départ vers le cimetière à 11h00. La cérémonie du 8 mai se déroulera en présence d'une délégation de sapeurs-pompiers. Nous aurons besoin de 2 volontaires pour être porte-drapeaux.

- Tour de la commune

Afin de mieux connaître les limites géographiques de la Denicé, nous proposons aux conseillers d'en faire le tour samedi 6 juin départ à 9h00 de la mairie avec Charles Benay et Jean-François Roche.

## **6- Liste des autorisations d'urbanisme accordées :**

### **Déclarations préalables accordées :**

- Le 12/03/2026 pour une pose de pompe à chaleur bloc extérieur - 411, Grand rue
- Le 17/03/2026 pour le changement et l'agrandissement d'une fenêtre 40 x 50 CM - 224 chemin des Franchises
- Le 18/03/2026 pour l'INSTALLATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE EN SURIMPOSITION ET D'UNE SURFACE DE 39.80m<sup>2</sup> - 30 route de Rivolet
- Le 25/03/2026 pour une piscine en Polyester 7m\*3m de couleur grise sécurisé par un volet hors sol - 549 route de Plantigny
- Le 28/03/2026 pour l'installation de panneaux solaires sur le toit du hangar de la cour – 152 Grand rue
- Le 07/04/2026 pour la création de 2 ouvertures en façade sud- 2957 route de Rivolet
- Le 16/04/2026 pour l'installation de 4 panneaux solaires au sol hauteur 1.80 m - 363 route des Amandiers

- Le 21/04/2026 pour la réfection des façades et des murets de clôture identique à l'existant - 261 route du Galerin

**Déclaration préalable retirée :**

- Le 04/04/2026 pour *Remplacement de 2 huisseries endommagées placées sur la surélévation de la maison en façade ouest – 9 impasse des Vignes*

**Permis de construire :**

- **Permis accordé le 27/03/2026 lieu-dit Chazier**  
*Surélévation d'un garage existant, en vue de l'aménagement d'une salle de sport à usage personnel, sans modification de la destination principale du bâtiment.*
- **Permis refusé le 02/04/2026 pour le 1325 route de la Veinerie**  
*Création d'un carport structure bois couleur naturel avec toiture en panneau sandwich couleur anthracite.*
- **Permis refusé le 02/04/2026 pour le 36 route du Signerin**  
*Création d'une piscine enterrée de 5X10 M*

7- **Questions diverses reçues** : R.A.S.

8- **Interventions**

**8-1 Intervention de M. Gilbert MUTIN**

M. MUTIN évoque le nettoyage l'ancien dépotoir à DENICE.  
Les pièges à frelons ont été relevés et renouvelés.

**8-2 Intervention de Mme Maria KRUCHTEN**

La commission communication a été rapidement mise en action, le travail avance bien, les articles aussi. Une très bonne équipe est en place.  
Un format 8 pages est prévu pour le prochain Denicé info

La prochaine réunion aura lieu le mardi 28/04.  
Un devis a été reçu pour imprimer le Denicé info sur du papier recyclé.

**8-3 Intervention de M. Didier HERBAUT**

M. HERBAUT expose qu'il existe beaucoup de locations mais que leur mode de gestion est à retravailler.  
La commission Fleurissement est reconduite à l'identique de 2025 (580 euros ont été prévus pour le fleurissement en 2026).

Guillaume LION a participé à la 1<sup>ère</sup> réunion du SYDER.

#### **8-4 Intervention de M. Guillaume LION**

M. LION rend compte que le SYDER a élu un nouveau Président : M. Marc COSTE.  
Le prochain comité est prévu le 19/05 pour élire les vice-présidents.

#### **8-5 Intervention de Mme Vanessa TOURNIER**

Mme TOURNIER expose que le camp d'été est très prisé à l'AGLB et que les inscriptions ont été rapidement complètes.

Le conseil d'administration du théâtre a donné 1940 euros à l'AGLB.

#### **8-6 Intervention de M. Gael MERCIER**

M. MERCIER explique que suite à la commission du conseil d'école, une réflexion sur le temps périscolaire pourrait être envisagée.

#### **8-7 Intervention de Mme Pernelle PINET-CARRON**

Mme PINET félicite le renouvellement du printemps des cimetières.

Concernant le Chemin des arts 2026, un travail est en cours sur la nouvelle édition

Mme PINET demande si des cailloux pourraient être posés au niveau du chemin Gamay Chardonnay afin d'empêcher les véhicules de stationner et de gêner le passage.

M. MUTIN répond que les plots sont régulièrement détériorés à cet endroit.

Monsieur le Maire répond que la pose de gros cailloux est possible tout en faisant attention à la sécurité des véhicules. M. HERBAUT évoque l'accessibilité de ce chemin.

#### **8-8 Intervention de M. Benoît GRELET**

M. GRELET évoque l'association dédiée à préserver la ruralité contre le projet de déchetterie (**Préserver la Ruralité - Stop Déchèterie**).

Une invitation est lancée pour le 29/04, une réunion aura lieu à la salle des assos, tout le monde est convié à cette assemblée.

M. GRELET explique qu'une porte reste ouverte pour une prochaine déchetterie dans l'avenir.

#### **8-9 Intervention de Mme Corinne BODINIER**

Mme BODINIER évoque le Tour du village et la rencontre des agents communaux.

Mme BODINIER expose les faits suivants : « Une mauvaise information a été donnée sur Panneau Pocket, concernant la présentation des consignes de tri pour les emballages et le papier sur les aires de tri de la commune. **On ne met surtout pas de cartons ni de briques dans les containers jaunes et l'on trie son papier dans le container bleu** et non pas avec les emballages dans le container jaune, comme il a été indiqué ».

Prochaines réunions : Conseils municipaux le mercredi 20 mai à 20h00 à la salle des fêtes (objectif principal : désignation des titulaires et suppléants aux commissions de la CAVBS) et le mercredi 8 juillet à 20h00 à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h47.

*La prochaine réunion du conseil municipal prévue le 20 mai est annulée et reportée au vendredi 5 juin 2026.*

Le Maire,

J. TOURNIER



La Secrétaire de Séance

Mme Maria KRUCHTEN

